Thermo sur Seine

LE GROUPE NOUVEAU PARIS POPULAIRE

CAHIER D'ACTEUR

LE NOUVEAU PARIS POPULAIRE

NOM DE VOTRE STRUCTURE :

LE NOUVEAU PARIS POPULAIRE

CONTACT :

CONTACT@NOUVEAUPARISPOPULAIRE.FR

PRESENTATION DE LA STRUCTURE :

LE NOUVEAU PARIS POPULAIRE EST UN GROUPE POLITIQUE DE NEUF ELU·ES DE LA FRANCE INSOUMISE ET DES VERTS POPULAIRES AU CONSEIL DE PARIS

Ce cahier d'acteur est proposé aux personnes morales (collectivités, entreprises, associations…) dans le cadre de la concertation préalable sur le projet Thermo-sur-Seine, qui se déroule du 1er septembre au 1er novembre 2026, afin qu'elles partagent un avis argumenté* sur le projet au nom de leur structure.

SYNTHESE DE LA CONTRIBUTION

Élus de Paris, nous demandons l'abandon du projet d'incinérateur Thermo-sur-Seine. Il organise une nouvelle dépendance de la banlieue aux choix énergétiques de Paris. La capitale fixe le cadre de la concession pour son propre confort et reporte sur Vitry l'incinérateur et sur Ris-Orangis toute la plateforme logistique. Cet impérialisme parisien crée une inégalité inacceptable dans le pouvoir qu'ont les habitants de décider pour leur avenir. Le besoin de chauffer les logements ne démontre aucunement la nécessité de produire massivement de la vapeur en brûlant des déchets, dans des tuyaux centenaires et mal isolés. Nous devons collectivement choisir les solutions techniques de chauffage urbain à développer pour répondre aux besoins. A l'heure du réchauffement climatique, il nous faut réorienter les investissements et partager les décisions avec l'ensemble des acteurs du territoire. Nous devons rompre avec l'ancien système basé sur la combustion et le rejet de polluants et de gaz dans l'atmosphère. Il est encore temps d'arrêter le projet : chaque mois qui passe en renchérira l'abandon.

Thermo sur Seine

Rompre avec l'impérialisme parisien

Un réseau de chaleur essentiellement au service de Paris

Le réseau de chaleur urbaine dessert Paris et seize autres communes franciliennes. Mais cette étendue ne signifie pas que ses bénéfices sont répartis équitablement. Au webinaire officiel du 22 septembre 2026, le représentant de la Ville de Paris a donné un ordre de grandeur : environ 85 % de la chaleur du réseau bénéficie à Paris, contre 15 % aux autres communes.

Le dispositif projeté installerait hors de la capitale ses deux principaux équipements : l'incinération à Vitry, la réception routière et le transfert fluvial à Ris-Orangis. Il conforterait ainsi un système dont la production et ses effets négatifs resteraient en banlieue pour une consommation très majoritairement parisienne. Les fumées pour Vitry, les camions pour Ris-Orangis, la chaleur pour Paris, et la facture pour tous les usagers.

Des communes associées sans égalité de pouvoir

Paris est l'autorité qui attribue la concession et en fixe les objectifs. La société chargée de l'exécuter appartient à la Ville de Paris pour 34 %, à la Banque des Territoires pour 15 % et au groupement Dalkia, Eiffage et RATP Solutions Ville pour 51 %. Les communes accueillant les installations ne figurent donc pas parmi ses actionnaires.

La Ville annonce un comité territorial et un rôle de censeur au conseil d'administration pour les maires des communes accueillant une unité de production. Ils ne donnent ni la qualité d'autorité concédante ni les droits d'un actionnaire. La différence entre être consulté et fixer les choix industriels demeure entière.

Nous, élus parisiens, appelons impérialisme parisien cette organisation dans laquelle les choix de la ville-centre déterminent durablement l'avenir et la vie des territoires voisins sans leur donner un pouvoir égal. L'histoire industrielle de Vitry ou de Ris-Orangis ne donne aucun droit à Paris sur leur avenir. Une ancienne centrale et une friche peuvent offrir de nouvelles possibilités mais elles ne valent pas consentement des habitants.

Un contrat signé avant la concertation

Le Conseil de Paris a approuvé la concession le 17 décembre 2025. Le contrat a été signé le 10 avril 2026, pour une exploitation du réseau de 25 ans à partir de 2027. La concertation sur Thermo-sur-Seine ne s'est ouverte que le 1er septembre 2026. Les orientations industrielles et l'opérateur ont donc été choisis avant ce débat public.

Les habitants discutent ainsi d'un projet déjà inscrit dans un contrat. La Ville reconnaît que cette inscription ne vaut pas autorisation de construire mais ne prévoit pas l'éventualité d'un arrêt du projet. L'abandon doit pourtant rester une issue effective, tant politique que financière.

Changer le modèle de chauffage urbain plutôt que préserver la vapeur à tout prix

Le besoin de chaleur ne justifie pas à lui seul l'incinérateur

Paris a besoin d'un service public capable d'offrir des solutions de chauffage et de refroidissement des logements, des hôpitaux et des équipements collectifs à un prix accessible.

La première question que la ville doit se poser porte sur la quantité de chaleur à fournir après rénovation des bâtiments, rénovation ou remplacement du réseau centenaire et développement de productions d'énergies locales. Les usagers ont besoin de logements correctement chauffés et d'eau chaude mais ils n'ont pas, pour cela, à dépendre d'un transport de vapeur à si grande échelle et à de si hautes températures.

Des alternatives examinées sous la contrainte du modèle existant

La présentation officielle de Thermo-sur-Seine justifie les CSR par la nécessité de produire de la vapeur en quantité suffisante pour remplacer le gaz. Elle écarte notamment la géothermie de cette fonction parce qu'elle ne produit pas directement cette vapeur. Mais cette démonstration conserve précisément le choix qu'il faudrait discuter : la place future du réseau vapeur.

Démontrer qu'un forage géothermique ne remplace pas, à lui seul, une centrale de vapeur ne démontre pas qu'une combinaison de rénovation, de géothermie et de récupération de chaleur serait moins pertinente (voir de pompe à chaleur en appoint). La comparaison doit porter sur le service rendu aux habitants, pas seulement sur la capacité à alimenter les canalisations actuelles.

La même présentation oppose l'incinérateur de Thermo-sur-Seine au maintien des installations au gaz, comme si cela était la seule solution. Or, notre demande d'abandon s'accompagne d'une transformation du système. Elle n'a pas pour objectif de prolonger sa dépendance au gaz. Or brûler des CSR, faits pour une large part de plastiques, c'est encore brûler du pétrole.

L'eau chaude fait déjà partie des solutions retenues

Le programme du concessionnaire prévoit quinze nouvelles boucles d'eau chaude, 183 kilomètres en eau chaude sur 209 kilomètres de nouveaux réseaux et une conversion du secteur de Grenelle. Le passage à l'eau chaude est déjà reconnu comme praticable sur une partie du réseau.

À Python-Duvernois, dans le 20e arrondissement, une boucle doit distribuer de l'eau entre 65 et 85 °C. Elle reste alimentée par un échangeur vapeur–eau chaude. Cet exemple montre que l'usager peut se passer de vapeur : seule la production en dépend encore, et c'est elle qu'il faut transformer.

Un réseau à température plus basse facilite l'utilisation de la géothermie et des chaleurs récupérées, avec des pompes à chaleur lorsque leur température doit être relevée. La conversion doit être progressive, adaptée aux bâtiments et organisée sans coupure de chauffage. Ces contraintes appellent une programmation précise et ne démontrent pas la nécessité d'un nouvel incinérateur.

Réorienter les investissements et partager les décisions

Un milliard deux cents millions pour quel modèle

Thermo-sur-Seine représente 1,2 milliard d'euros sur les 3,4 milliards d'investissements annoncés pour la concession, soit environ 35 % de l'ensemble. Nous demandons de comparer cet engagement au coût d'une transformation plus poussée du réseau de vapeur vers un réseau d'eau chaude, en intégrant les travaux dans les bâtiments, sans facturation supplémentaire pour les usagers.

Rapporté aux tonnages annoncés, l'investissement de Thermo-sur-Seine apparaît environ deux fois supérieur à celui prévu à Istres pour le projet IREN : 1,2 milliard d'euros pour 450 000 tonnes par an, contre 250 millions pour 200 000 tonnes. Nous demandons à la Ville et à la SEMOP de justifier cet écart à périmètre comparable et d'en préciser les conséquences sur la facture des usagers.

L'équilibre économique du projet reste également exposé à l'évolution des règles européennes sur les quotas carbone. Un durcissement des règles d'assujettissement ou une réduction des allocations gratuites pourrait renchérir le coût des émissions fossiles des CSR. Nous demandons de publier les hypothèses retenues, de chiffrer ce risque sur la durée de la concession et de préciser qui supporterait les surcoûts éventuels.

Construire un équipement de cette ampleur crée aussi une obligation économique de l'amortir. Dimensionné pour 450 000 tonnes par an, l'incinérateur devra être alimenté à ce niveau chaque année : la réduction des déchets deviendrait une menace pour son équilibre financier au lieu d'un objectif.

Des boucles locales sous maîtrise publique

Nous défendons la rénovation des logements, en priorité sociaux et dégradés, puis un maillage de boucles d'eau chaude à l'échelle des quartiers. Elles doivent mobiliser notamment la géothermie et la chaleur récupérable des eaux usées, du métro, des activités industrielles ou des réseaux de froid. Des pompes à chaleur peuvent compléter ces apports. Les boucles peuvent être reliées entre elles pour sécuriser le service.

Paris doit prendre sa part dans la production locale d'énergies et construire les choix avec les communes concernées. La maîtrise publique doit donner aux territoires un pouvoir sur les décisions, pas seulement une place dans leur suivi.

Notre demande à l'issue de la concertation

Notre groupe Nouveau Paris Populaire demande à la Ville de Paris et à la SEMOP d'abandonner l'incinérateur de Vitry et la plateforme de Ris-Orangis qui lui est associée, et de présenter les actes contractuels et financiers nécessaires à ce renoncement et d'en publier le coût. Nous portons cette demande depuis juillet au Conseil de Paris, puis à la Métropole, et jusque devant le tribunal administratif.

Nous demandons une programmation alternative fondée sur la baisse des besoins par la rénovation thermique, la géothermie et les chaleurs récupérées, distribuées en eau chaude, avec une décision partagée entre les territoires. L'objectif est de changer de modèle de production de chaleur, sans plus faire peser ses nuisances sur les communes voisines et leurs habitants.